



AVIS PUBLIC

L'assemblée publique de consultation relative au projet de règlement identifié ci-dessous est reportée à une date ultérieure en raison de la pandémie de la COVID-19.

Le 17 mars 2020

La greffière

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le Projet de règlement RV-2020-20-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C310 dans la zone I1637, Parc industriel Saint-Jean)

Lors d'une séance tenue le 9 mars 2020, le conseil de la Ville a adopté le Projet de règlement RV-2020-20-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C310 dans la zone I1637, Parc industriel Saint-Jean).

Ce Projet de règlement a pour objet de permettre la classe d'usage C310 grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans dans la zone I1637.

Ce Projet de règlement concerne la zone I1637 située dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome et illustrée par le croquis ci-dessous.

Ce Projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce Projet de règlement aura lieu le 24 mars 2020 à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le président du conseil de l'arrondissement ou un autre membre du conseil de l'arrondissement désigné par le président, expliquera ce Projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Il identifiera également les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues au Projet de règlement et expliquera la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Ce Projet de règlement et le croquis illustrant la zone concernée peuvent être consultés au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, et au bureau de la Direction de l'urbanisme situé au 996, rue de la Concorde, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Le 11 mars 2020

La greffière

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, avocate

